



**Note à propos de la réunion sur l'évolution du
décret liste des EPA dérogatoires avec les OS
représentées au CT-M du 17 06 2013 et le
Cabinet – SG du MCC**

au SN

La réunion était présidée par le Conseiller social (GUERIN D.) il y avait aussi le SG du MCC (COLLIN), le SRH du MCC (NEGRE et THYSS).

Les OS du MCC présentes : CGT- FO – CFDT – FSU – SUD – UNSA

Présentation de la position du MCC par le Cabinet :

- on repart à zéro sur les dérogations des 9 EPA dérogatoires inscrits sur le Décret-liste 84-38 du 18 janvier 1984, doctrine de la « feuille blanche »,
- révision réglementaire du Décret-liste 84-38 du 18 janvier 1984 dès la rentrée,
- on n'attend pas les modifications prévues de l'article 3-2 de la loi 84-16 du 11 janvier 1984 pour lever des dérogations
- il y a très peu d'EPA pour lesquelles les dérogations seraient maintenues à part des EPA très complexes comme le MQB,
- la volonté de la ministre de la culture est de rééquilibrer le poids des agents non titulaires en faveur des agents titulaires avec l'application de la loi "Sauvadet" mais justement les dérogations entravent ce processus de titularisation. ,
- la levée des dérogations est une orientation gouvernementale, traduite par la DGAFP, que le MCC mettra en œuvre, ce ne sont pas les EPA dérogatoires qui négocient.

Intervention de la CGT-Culture :

- il faut lever les dérogations à partir des 3 critères proposés par la DGAFP pour la révision de l'article 3-2 : qualification particulière pour des missions spécifiques non dévolues aux corps de titulaires,
- non seulement lever des dérogations des EPA sur Décret-liste mais aussi à partir des mêmes critères pour les EPA dérogatoires par voie législative (CNC – INRAP),
- la négociation sur la levée des dérogations doit rester à un niveau ministériel et non au niveau des EPA dérogatoires,
- demande de transmission aux OS des éléments essentiels des réponses des EPA dérogatoires à la proposition du Cabinet de lever les dérogations,
- pas question que le Cabinet profite de la levée des dérogations pour proposer aux EPA qui souhaitent les garder de les faire passer en EPIC,
- toutes les titularisations d'agent qui feraient suite à la levée des dérogations et à l'application de la loi "Sauvadet", doivent se faire au final sur les assises budgétaires de l'Etat (titre II) et non sur les assises budgétaires des EPA (titre III),
- convocation du Groupe de Travail proposé par le SG du MCC le plus rapidement possible.

La CFDT-Culture : d'accord pour la levée des dérogations.

Le SNAC-FSU : on est d'accord pour la révision totale du Décret-liste mais qu'en sera-t-il

des externalisations ?

SUD-Culture : d'accord pour la levée des dérogations mais il n'est pas question que cela se traduise par de l'externalisation. Que fait-on des agents non titulaires pour lesquels il n'y aurait pas de corps d'accueil ? On crée des nouveaux corps d'accueil ?

SNAC-FO : Avant toute levée des dérogations, quelle garantie vous apportez aux agents non titulaires ?

UNSA-Culture : on veut des détails sur les garanties données aux agents non titulaires après levée des dérogations.

Réponses du Cabinet

Même si les EPIC ne sont pas à diaboliser, il n'est absolument pas question de proposer des transformations d'EPA dérogatoires en EPIC. Le MCC n'envisage pas de faire les titularisations aussi bien celles issues de la loi « Sauvadet » dans les EPA que celles issues de la levée des dérogations sur le titre II Budget Etat. L'important c'est que les agents non titulaires deviennent titulaires.

Sur la question du Titre II ou Titre III, après les interventions multiples et très vives de notre délégation CGT (nous sommes les seuls à être intervenu sur ce point du côté des OS et à dénoncer l'enfermement des agents dans leurs établissements (sur titre III), la constitution de deux populations distinctes de titulaires sur titre II d'un côté et titre III de l'autre n'ayant pas dans les faits les mêmes droits et à dénoncer l'autonomisation des EPA avec le transfert des actes de gestion), le Conseiller social concède que la position du Cabinet tiendra compte des conclusions du rapport phase II de l'IGAC sur la mobilité au sein des EPA.

Le Conseiller social en fin de réunion, en toute contradiction avec la position de la Ministre «ce ne sont pas les EPA qui négocient », profite de la présence d'agents du CNAC Pompidou dans les autres délégations OS pour leur demander directement s'ils sont d'accord pour la levée des dérogations ! Confusion dans les délégations OS. Pour la CGT-Culture, il n'est pas question d'un marchandage EP par EP. C'est une politique globale de levée des dérogations sur des critères réglementaires applicables à tous qui doit être privilégiée. Notre délégation à cette réunion globale n'est justement pas construite pour représenter chaque EPA concerné, mais bien pour porter le mandat de notre direction nationale pour l'ensemble du ministère.

A la toute dernière minute intervention d'une représentante CFDT-Culture de l'OPPIC qui déclare que les agents de l'OPPIC soutiennent la position de leur direction pour que les dérogations ne soient pas levées !

Le Cabinet annonce une prochaine réunion dans les 15 jours et la transmission avant cette réunion des éléments de réponses des EPA dérogatoires.

CGT-Culture

26 06 2013